

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 1351-2020 du 16 décembre 2020 qui prolonge cet état d'urgence sanitaire jusqu'au 25 décembre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet que les séances puissent se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence;

PAR CONSÉQUENT la présente séance a lieu à huis clos, par téléconférence.

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue au lieu des séances, le vendredi 18 décembre 2020 à 17 h 00 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Joseph Dydzak, Maire
Madame Anna Dupuis Zuckerman, Conseillère au poste numéro 1
Madame Rachel Landry, Conseillère au poste numéro 2
Monsieur Pierre Lussier, Conseiller au poste numéro 3
Monsieur Stefan Tremblay, Conseiller au poste numéro 4
Madame Christine Corriveau, Conseillère au poste numéro 5

Est également présent le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 novembre 2020
- 3 Comptes payés et comptes à payer
- 4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général
- 5 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 6 Administration
 - 6.1 Vacance au poste de Conseiller numéro 6 – Démission de M. François Richer-Lafèche
 - 6.2 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil
 - 6.3 Dépôt du registre annuel de déclaration des dons
 - 6.4 Dépôt du rapport annuel sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle

- 6.5 Motion de remerciements à l'égard de Messieurs Bruce Munro, Pierre-Paul Côté et Richard Pelletier
- 6.6 Nomination d'un Maire suppléant
- 6.7 Nomination de membres – Comité consultatif environnement
- 6.8 Nomination d'un membre – Comité consultatif d'urbanisme
- 6.9 Nomination de membres – Comité de démolition
- 6.10 Désignation de personnes responsables du dossier de contrôle interne et de gestion des risques de fraude pour l'année 2021
- 6.11 Avis de motion – Règlement établissant les taux de taxes, les compensations et les conditions de perception pour l'année financière 2021
- 6.12 Adoption – Projet de règlement numéro 2020-685 établissant les taux de taxes, les compensations et les conditions de perception pour l'année financière 2021
- 6.13 Octroi du contrat – Acquisition d'un véhicule Toyota RAV4 LE Hybride 2021 pour le Service de protection
- 6.14 Comptabilisation de certaines dépenses non budgétées
- 6.15 Anneaux de glace de l'Agglomération Sainte-Marguerite—Estérel – Paiement des sommes retenues par la Ville d'Estérel
- 7 Urbanisme
 - 7.1 Demande de dérogation mineure – Lot 5 508 554, avenue des Mésanges – Construction d'un bâtiment principal avec toits plats
- 8 Travaux publics
 - 8.1 Réfection du réseau routier 2020 (place d'Artois, avenue d'Artois, avenue des Éperviers et avenue des Orioles) – Acceptation provisoire et décompte progressif numéro 3
 - 8.2 Réhabilitation du garage municipal – Réfection de la toiture – Acceptation finale et paiement
 - 8.3 Octroi du contrat – Contrôle biologique des mouches noires et des insectes piqueurs
- 9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs
 - 9.1 Octroi du contrat – Aménagement d'un sentier au Parc Lucie-et-Robert-Lavigne
 - 9.2 Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable – 2019
- 10 Correspondance
- 11 Deuxième période de questions
- 12 Autres sujets

13 Levée de la séance

2020-12-161 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

ADOpte l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-12-162 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2020

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 novembre 2020 a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

ADOpte le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 novembre 2020 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-12-163 3. COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et des comptes à payer jointe en annexe;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la liste des comptes en date du 18 décembre 2020 au montant de 254 722,42 \$ dont :

- 202 796,85 \$ sont des comptes payés;
- 51 925,57 \$ sont des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

5. **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

6. **ADMINISTRATION**

2020-12-164

6.1 **VACANCE AU POSTE DE CONSEILLER NUMÉRO 6 - DÉMISSION DE M. FRANÇOIS RICHER-LAFLÈCHE**

CONSIDÉRANT la réception par le greffier de la démission du Conseiller au poste numéro 6, Monsieur François Richer-Lafèche;

CONSIDÉRANT que la période restante au présent mandat est inférieure à douze (12) mois;

CONSIDÉRANT que l'article 337 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) prévoit que la vacance d'un poste de conseiller constatée dans les 12 mois qui précèdent le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale et dont le Conseil n'a pas décrété le comblement par une élection partielle n'est comblée que lors de cette élection générale;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

ACCEPTE la démission de Monsieur François Richer-Lafèche, laquelle est effective le 30 novembre 2020 et la dépose au livre des procès-verbaux;

LAISSE le poste de conseiller numéro 6 vacant jusqu'à l'élection générale du 7 novembre 2021;

REMERCIE Monsieur François Richer-Lafèche pour son dévouement à titre de Conseiller à Ville d'Estérel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.2 **DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Le directeur général dépose, conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), les déclarations mises à jour des intérêts pécuniaires de tous les membres du Conseil.

6.3 **DÉPÔT DU REGISTRE ANNUEL DE DÉCLARATION DES DONS**

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1), le greffier dépose le registre annuel de déclaration des dons.

6.4 **DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Le directeur général dépose, conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ., c. C-19), le rapport annuel sur l'application du règlement numéro 2019-676 sur la gestion contractuelle pour la période du 1^{er} décembre 2019 au 30 novembre 2020.

2020-12-165 6.5 **MOTION DE REMERCIEMENTS À L'ÉGARD DE MESSIEURS BRUCE MUNRO, PIERRE-PAUL CÔTÉ ET RICHARD PELLETIER**

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté la résolution 2019-11-127 afin de nommer Monsieur Bruce Munro à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) jusqu'au 15 novembre 2021;

CONSIDÉRANT que Monsieur Bruce Munro ne fait plus partie du CCU étant donné son déménagement à l'extérieur du territoire;

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté la résolution 2019-12-148 afin de nommer Messieurs Pierre-Paul Côté et Richard Pelletier à titre de membres du Comité consultatif environnement (CCE) jusqu'à la séance ordinaire du mois de décembre 2020;

CONSIDÉRANT que Messieurs Pierre-Paul Côté et Richard Pelletier ne peuvent renouveler leur mandat de membre du CCE;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

ADOpte une motion de remerciements à l'endroit de Messieurs Bruce Munro, Pierre-Paul Côté et Richard Pelletier pour leur participation, leur implication et la qualité de leur contribution au sein des Comités consultatifs d'urbanisme et environnement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-12-166 6.6 **NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

CONSIDÉRANT que le mandat de la Mairesse suppléante, Madame Christine Corriveau, prend fin le 18 décembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un membre du Conseil à titre de Maire suppléant;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

NOMME Madame Rachel Landry à titre de Mairesse suppléante, et ce, jusqu'à la levée de la séance ordinaire du mois d'octobre 2021;

AUTORISE cette personne à signer les effets bancaires de la Ville d'Estérel pour la durée de son mandat à titre de mairesse suppléante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-12-167 6.7 **NOMINATION DE MEMBRES – COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination de nouveaux membres pour le Comité consultatif environnement;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

NOMME Mesdames Christine Corriveau et Anna Dupuis Zuckerman à titre de coprésidentes du Comité consultatif Environnement pour une période de dix (10) mois se terminant à la séance ordinaire du mois d'octobre 2021;

NOMME les personnes suivantes à titre de membres du Comité consultatif environnement pour une période de dix (10) mois se terminant à la séance ordinaire du mois d'octobre 2021 :

- Monsieur Pierre Attendu;
- Madame Claudia Baruch;
- Madame Gail Cantor;
- Madame Elizabeth Deschamps;
- Madame Edwidge Desjardins;
- Monsieur Marc-Gabriel Vallières;

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-12-168 6.8 **NOMINATION D'UN MEMBRE – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un nouveau membre pour siéger au Comité consultatif d'urbanisme, étant donné la vacance d'un poste;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

NOMME Madame Rachel Landry à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme afin de terminer la durée du mandat du siège devenu vacant, donc jusqu'au 15 novembre 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-12-169 6.9 **NOMINATION DE MEMBRES – COMITÉ DE DÉMOLITION**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination de nouveaux membres pour le Comité de démolition;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu que ce Conseil :

NOMME Madame Christine Corriveau à titre de présidente du Comité de démolition pour une période de dix (10) mois se terminant à la séance ordinaire du mois d'octobre 2021;

NOMME les personnes suivantes à titre de membres du Comité de démolition pour une période de dix (10) mois se terminant à la séance ordinaire du mois d'octobre 2021 :

- Pierre Lussier;
- Stefan Tremblay.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-12-170 6.10 **DÉSIGNATION DE PERSONNES RESPONSABLES DU DOSSIER DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES DE FRAUDE POUR L'ANNÉE 2021**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer deux (2) personnes à titre de responsables du dossier de contrôle interne et de gestion des risques de fraude pour l'année 2021;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

DÉSIGNE Madame Rachel Landry et Monsieur Stefan Tremblay à titre de responsables du dossier de contrôle interne et de gestion des risques de fraude pour l'année 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.11 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES, LES COMPENSATIONS ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2021**

Avis de motion est donné par Madame Christine Corriveau à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement établissant les taux de taxes, les compensations et les conditions de perception pour l'année financière 2021.

2020-12-171 6.12 **ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-685 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES, LES COMPENSATIONS ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2021**

ATTENDU que la Ville d'Estérel désire prévoir des règles relatives au paiement des taxes municipales, des compensations pour les services municipaux, les conditions de perception ainsi que les tarifs pour la fourniture de certains biens;

ATTENDU que l'avis de motion du projet de règlement a été dûment donné séance tenante;

ATTENDU que la personne qui préside la séance présente le projet de règlement en mentionnant que le règlement a pour objectif d'établir les différentes compensations, taxes, frais, tarifs et échéances pour l'année 2021;

ATTENDU que des copies du projet de règlement ont été rendues disponibles au public sur le site Internet de la Ville d'Estérel (www.villedesterel.com) depuis l'ouverture de la séance tenante, étant donné que la séance se tient par téléconférence;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu que ce Conseil :

ADOpte le règlement numéro 2020-685 établissant les taux de taxes, les compensations et les conditions de perception pour l'année financière 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-12-172

6.13

OCTROI DU CONTRAT – ACQUISITION D'UN VÉHICULE TOYOTA RAV4 LE HYBRIDE 2021 POUR LE SERVICE DE PROTECTION

CONSIDÉRANT l'adoption par le Conseil du règlement numéro 2019-676 sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'octroyer un contrat pour l'acquisition d'un véhicule Toyota RAV4 LE Hybride 2021 pour le Service de protection;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel de proposition, un rapport de recommandation du directeur général est déposé au Conseil municipal indique que la proposition déposée par Toyota Sainte-Agathe est la plus avantageuse pour la Ville;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

OCTROIE le contrat pour l'acquisition d'un véhicule Toyota RAV4 LE Hybride 2021 pour le Service de protection à Toyota Sainte-Agathe pour la somme de 37 187,51 \$, taxes incluses;

AUTORISE le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce contrat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-12-173 6.14 **COMPTABILISATION DE CERTAINES DÉPENSES NON BUDGÉTÉES**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel a effectué des dépenses d'investissement pour un montant maximum de 81 867,75 \$, taxes nettes, lesquelles se détaillent comme suit :

Équipe Laurence	1 779,54 \$
Construction Monco Inc.	19 332,85 \$
Maintenance DG	824,15 \$
Excavation Norco Inc.	5 695,57 \$
Lafarge Canada	8 502,86 \$
Centre de Location GM	1 711,26 \$
Dynamitage St-Pierre	7 874,06 \$
Équipe Laurence	262,47 \$
LEGD Inc.	35 884,99 \$

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyer par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

FINANCE les dépenses d'investissement indiquées ci-dessus à même le surplus généré par les revenus excédentaires non budgétisés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-12-174 6.15 **ANNEAUX DE GLACE DE L'AGGLOMÉRATION SAINTE-MARGUERITE—ESTÉREL – PAIEMENT DES SOMMES RETENUES PAR LA VILLE D'ESTÉREL**

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté la résolution numéro 2019-11-135 pour aviser l'Agglomération Sainte-Marguerite—Estérel que la Ville d'Estérel, pour différents motifs, retirait son financement des anneaux de glace pour la saison d'hiver 2019-2020;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel a reçu de l'Agglomération les factures 3554, 3555 et 3556, aux montants de 243 938 \$, 243 937 \$ et 243 937 \$;

CONSIDÉRANT que de ces montants, la Ville d'Estérel a retenu 14 072 \$, soit les montants associés aux anneaux de glace;

CONSIDÉRANT que des discussions ont eu cours entre la Ville d'Estérel et l'Agglomération et que des modifications jugées satisfaisantes par le Conseil ont été apportées dans l'aménagement de l'anneau de glace pour l'hiver 2020-2021;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

LIBÈRE la somme retenue de 14 072 \$ et remette un chèque de ce montant à l'Agglomération Sainte-Marguerite—Estérel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7. **URBANISME**

2020-12-175

7.1 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 5 508 554, AVENUE DES MÉSANGES – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL AVEC TOITS PLATS**

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2020-0019 pour le lot 5 508 554 sur l'avenue des Mésanges;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour effet d'autoriser la construction d'un bâtiment principal avec des toits plats, alors que selon le règlement sur le zonage numéro 2006-493 et ses amendements, la pente minimale d'un toit d'une habitation est fixée à 5/12;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro CCU20-1203, recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure numéro 2020-0019 pour la construction d'un bâtiment principal avec des toits plats telle que présentée par le requérant;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été donné conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), en date du 3 décembre 2020, lequel avis indique la date, l'heure et le lieu de la séance du Conseil, la nature et les effets de la dérogation demandée et mentionne que tout intéressé peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande;

CONSIDÉRANT qu'en raison de l'état d'urgence sanitaire actuel, la possibilité de se faire entendre par le Conseil relativement à la demande de dérogation mineure a été remplacée par la tenue d'une consultation écrite tel que le permet l'arrêté ministériel 2020-049;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont eu la possibilité de se faire entendre et donc qu'elles ont été consultées conformément à la Loi;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

ENTÉRINE la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

ACCORDE la dérogation mineure demandée numéro 2020-0019 pour la construction d'un bâtiment principal avec des toits plats telle que présentée par le requérant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8. **TRAVAUX PUBLICS**

2020-12-176

8.1 **RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER 2020 (PLACE D'ARTOIS, AVENUE D'ARTOIS, AVENUE DES ÉPERVIERS ET AVENUE DES ORIOLES) – ACCEPTATION PROVISOIRE ET DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 3**

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté la résolution numéro 2020-03-037 afin d'octroyer un contrat concernant la réfection de la place d'Artois, de l'avenue d'Artois, de l'avenue des Éperviers et de l'avenue des Orioles au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise LEGD inc., pour un montant de 278 737,11 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté la résolution numéro 2020-07-093 afin d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 1 du projet « réfection du réseau routier 2020 » au montant de 192 933,96 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté la résolution numéro 2020-09-127 afin d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 2 du projet « réfection du réseau routier 2020 » au montant de 71 985,87 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été complétés conformément aux documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement n°3, datée du 3 décembre 2020 et préparée par Monsieur Régis Doré, ingénieur pour la firme Équipe Laurence, au montant de 14 717,76 \$, toutes taxes incluses, ainsi que l'acceptation provisoire des travaux en date du 31 août 2020, jusqu'à l'acceptation finale des travaux;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

PROCÈDE à l'acceptation provisoire des travaux en date du 3 décembre 2020 pour le projet intitulé « Réfection du réseau routier 2020 »;

AUTORISE le paiement de la recommandation de paiement n°3, au montant de 14 717,76 \$, taxes incluses, à l'entrepreneur LEGD inc.;

RETIENNE un montant de 12 800,84 \$, taxes en sus, jusqu'à l'acceptation finale des travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-12-177

8.2 **RÉHABILITATION DU GARAGE MUNICIPAL – RÉFECTION DE LA TOITURE - ACCEPTATION FINALE ET PAIEMENT**

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté la résolution numéro 2019-09-094 afin d'octroyer un contrat pour la réfection de la toiture du garage municipal à l'entrepreneur Groupe Serveko Inc.;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 3 772,32 \$ a été retenu pendant un (1) an à la suite de la complétion des travaux;

CONSIDÉRANT qu'un (1) an plus tard, les travaux sont conformes aux attentes de la Ville d'Estérel;

CONSIDÉRANT que l'architecte au dossier recommande l'acceptation finale des travaux et le paiement de la retenue à la suite de son inspection;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

PROCÈDE à l'acceptation finale des travaux relativement au contrat pour la réfection de la toiture du garage municipal;

LIBÈRE le montant de 3 772,32 \$, taxes incluses, à titre de retenue à l'entrepreneur Groupe Serveko Inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-12-178 8.3

OCTROI DU CONTRAT – CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES MOUCHES NOIRES ET DES INSECTES PIQUEURS

CONSIDÉRANT que le contrat concernant le contrôle biologique des mouches noires et des insectes piqueurs se termine à la fin de l'année 2020;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel a adopté la résolution numéro 2020-08-101 afin d'autoriser le directeur général à procéder à un appel d'offres public relatif au contrôle biologique des mouches noires et des insectes piqueurs;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à l'ouverture publique des soumissions à 15 h 31 le 14 décembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été déposée, laquelle se détaille comme suit :

Soumissionnaire	Montant total (taxes incluses) 12 mois	Montant total (taxes incluses) 36 mois	Montant total (taxes incluses) 60 mois
G.D.G. Environnement ltée	126 300,95 \$	388 454,35 \$	663 879,25 \$

CONSIDÉRANT que la soumission déposée par G.D.G. Environnement ltée est conforme aux exigences de l'appel d'offres 2020-200;

CONSIDÉRANT que le Comité de sélection a établi le pointage de 97/100 pour le seul soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que l'article 573.1.0.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19) prévoit que le Conseil ne peut accorder le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage;

CONSIDÉRANT que l'article 573.3.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19) prévoit que la Ville peut, dans le cas où, à la suite d'une demande de soumissions, elle a reçu une seule soumission conforme, s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission;

CONSIDÉRANT que selon les dispositions de la Loi, à la suite d'une négociation, G.D.G. Environnement ltée, a soumis de nouveaux taux annuels pour l'option « 60 mois » à savoir :

Année	Prix soumis (avant taxes)	Prix soumis (taxes incluses)	Prix négocié (avant taxes)	Prix négocié (taxes incluses)
2021	109 850,79 \$	126 300,95 \$	109 045,00 \$	125 374,49 \$
2022	112 597,06 \$	129 458,47 \$	111 225,00 \$	127 880,94 \$
2023	115 411,99 \$	132 694,94 \$	113 727,00 \$	130 757,62 \$
2024	118 297,28 \$	136 012,29 \$	116 570,00 \$	134 026,36 \$
2025	121 254,71 \$	139 412,60 \$	119 484,00 \$	137 376,73 \$
Total	577 411,83 \$	663 879,25 \$	570 051,00 \$	655 416,14 \$

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu que ce Conseil :

OCTROIE un contrat d'une durée de soixante (60) mois relativement au contrôle biologique des mouches noires et des insectes piqueurs au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, soit l'entreprise G.D.G. Environnement ltée, pour un montant de 655 416,14 \$, taxes incluses, et ce, conformément aux spécifications du document d'appel d'offres numéro 2020-200;

AUTORISE le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire à l'octroi dudit contrat;

AUTORISE la firme G.D.G. Environnement ltée à présenter au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) une demande d'autorisation environnementale pour le programme de contrôle biologique des insectes piqueurs au nom de la Ville d'Estérel pour les années 2021 à 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9. **HYGIÈNE DU MILIEU - ENVIRONNEMENT - LOISIRS**

2020-12-179

9.1 **OCTROI DU CONTRAT – AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER AU PARC LUCIE-ET-ROBERT-LAVIGNE**

CONSIDÉRANT l'adoption par le Conseil du règlement numéro 2019-676 sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'octroyer un contrat pour l'aménagement d'un sentier pédestre d'une longueur de 310 mètres au Parc Lucie-et-Robert-Lavigne;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel de proposition, un rapport de recommandation du directeur général est déposé au Conseil municipal, lequel indique que la proposition déposée par Excavation Norco inc. est la plus avantageuse pour la Ville;

CONSIDÉRANT que l'appel de propositions demandait aux proposants d'inclure en option la construction d'une plate-forme en bois non traité avec descente surélevée;

CONSIDÉRANT que le Conseil désire octroyer le contrat sans cette option;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu que ce Conseil :

OCTROIE le contrat pour l'aménagement d'un sentier pédestre d'une longueur de 310 mètres au Parc Lucie-et-Robert-Lavigne à Excavation Norco inc. pour la somme de 24 535,67 \$, taxes incluses, laquelle somme exclut l'option de la construction d'une plate-forme en bois non traité avec descente surélevée (item 8 de l'appel de proposition);

AUTORISE le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce contrat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9.2 **DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE - 2019**

Le directeur général dépose le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable pour l'année 2019 au livre des délibérations.

10. **CORRESPONDANCE**

11. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

12. **AUTRES SUJETS**

2020-12-180

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 18 h 18, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Joseph Dydzak, B.A. Hons., LL.B., M.B.A.
Maire

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

Je, Joseph Dydzak, Maire d'Estérel, confirme l'adoption de toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).